

## **Mondelinge vraag van de heer De Lille betreffende het wildparkeren**

**De heer Burgemeester.**- Het woord is aan de heer De Lille voor het stellen van zijn vraag.

**De heer De Lille.**- Mijnheer de burgemeester, als de stad Brussel zijn pleinen heraanlegt, dan probeert ze daar aangename plekken van te maken waar de bewoners elkaar kunnen ontmoeten, waar kinderen kunnen spelen, enzovoort. Dat is een goede zaak want het zorgt ervoor dat de stad leefbaarder wordt.

De laatste tijd moeten we echter steeds vaker vaststellen dat sommige van die pleinen 's avonds en 's nachts als een soort openbare parking worden gebruikt. Dat is geregeld het geval op het Anneessensplein. Het plein aan de Zwarte Toren staat ook geregeld vol en de randen van het pleintje voor het Pacheco-bejaardentehuis zijn op donderdag- en vrijdagavond steevast bezet door auto's. Op de Varkensmarkt parkeert men zich dan weer in het midden van de weg, en zo zijn er nog tal van voorbeelden.

De automobilisten doen dat omdat ze geen parkeergarage willen betalen en omdat ze weten dat er toch niet wordt opgetreden. Op die manier zijn de gezellige pleintjes natuurlijk niet lang gezellig. Bovendien zorgt dit voor het vergroten van het onveiligheidsgevoel : voor de mensen die zien dat anderen week na week straffeloos de wet mogen overtreden, is dat geen geruststellende gedachte.

Ik zou dan ook graag vernemen hoe u dit probleem zult aanpakken.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- Monsieur le bourgmestre, j'avais déjà eu l'occasion d'interpeller le Collège le 8 mars dernier au sujet de la gestion du stationnement dans le centre-ville. Vous m'aviez répondu que « le nombre de procès-verbaux dressés l'indique clairement, nous ne faisons preuve d'aucune tolérance envers le stationnement sauvage ». Des actions spécifiques autour de la place Anneessens et de la place de la Monnaie avaient été menées selon vous, afin de réguler cette situation.

Néanmoins, de plus en plus de places du centre-ville sont prises d'assaut par des véhicules qui se garent de façon complètement anarchique sans sanction ni répression suffisamment dissuasives de la part de la police. C'est le cas, par exemple, place Anneessens et place Ste Catherine.

Alors que la Ville met en place une stratégie dissuasive pour les automobiles avec plus d'horodateurs, une diminution de la capacité des voiries, une augmentation des stations Villo au détriment des places de stationnement et la zone 30, même amputée des boulevards, je trouve dommage de voir les places du centre envahies par des voitures en stationnement sauvage, sans action efficace pour les en dissuader.

J'aurais dès lors souhaité vous poser une série de questions.

Quels sont les dispositifs mis en place de manière à contrôler le stationnement dans le centre-ville ? En cas d'infraction, et surtout de récidive, quelles sont les mesures prises ? Êtes-vous parvenu à définir les zones où vous enlevez les véhicules et celles où vous vous limitez à dresser procès-verbal ?

Avez-vous, comme évoqué le 8 mars dernier, installé des bornes escamotables dans la zone confort ? Le parquet a-t-il donné son accord pour l'utilisation de bornes de Denver dans le cadre du Plan zonal de sécurité ?

Il ne s'agit évidemment pas d'interdire le centre-ville aux voitures, dans le cadre d'un trafic raisonnable et normal. Il faut garantir le respect des espaces réservés aux piétons, à l'agrément, à l'embellissement de la Ville. Les voitures doivent circuler dans les endroits qui leur sont autorisés. C'est tout le sens du partage de l'espace public entre les utilisateurs les plus forts et les plus faibles, pour arriver à une amélioration de la sécurité, du cadre de vie et de la dynamique du centre-ville.

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Bourgmestre**.- Pour compléter ma réponse à M. De Lille, je rappelle qu'aucune tolérance particulière n'est accordée. Une chose est le procès-verbal, autre chose est l'éloignement des véhicules. Nous devons tenir

compte, à la fois de la position du parquet et de celle du SPF Mobilité. Par exemple, pour le sabot de Denver que nous aurions voulu introduire parce qu'il est extrêmement dissuasif, je n'ai toujours pas de réponse de la part du ministre, alors que cette question pourrait être considéré comme de la gestion courante puisque des autorisations de ce type ont déjà été données.

Par ailleurs, il faut savoir que nous planifions des opérations policières systématique afin de dresser procès-verbal lors de constats d'infractions sur base d'une violation de l'article 5 de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1975, plus communément appelé code de la route.

L'enlèvement de véhicules applique l'article 4.4 de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1975, portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique. Il s'agit des véhicules qui entravent le passage, qui se parquent en double file, qui entravent une zone particulière d'emplacements réservés (handicapés, etc.) ou les zones de passage sécuritaire.

Le cahier des charges nous autorise à automatiser la fermeture de certaines zones. J'en distingue quatre :

- le Vieux Marché aux Grains dont l'automatisation est en cours et qui sera opérationnel à la mi-octobre ;
- la rue de l'Étuve, zone actuellement piétonne ;
- la rue du Marché au Charbon, dont les potelets automatisés apparaîtront en début 2011 ;
- la zone confort. Pour cette zone, deux situations doivent être préalablement réglées. D'une part, la fin des chantiers et du réaménagement des rues ; d'autre part, l'obtention d'un permis d'urbanisme pour la place Agora. Nous pouvons compter sur la fin 2011, début 2010, pour l'automatisation de cette zone. « Automatisation » signifie le remplacement de la personne qui doit relever les plots par une commande à distance, un système à heures régulières ou par une firme ou toute autre structure habilitée.

Pour pouvoir fermer les accès, nous devons disposer de suffisamment de potelets, y compris fixes. Le drame, c'est l'incivilité des citoyens. Les gens sont souvent trop paresseux pour aller jusqu'aux parkings publics qui existent pourtant dans les quartiers que j'ai cités. Je pense notamment au Marché aux Poissons, au parking dit Grand-Place ou à celui de l'Albertine.

Nous attendons une réponse formelle sur l'usage du sabot de Denver. Je ne peux l'introduire sans l'autorisation du SFP Mobilité.

Het woord is aan de heer De Lille.

**De heer De Lille.**- Mijnheer de burgemeester, ik ben blij met het systeem van geautomatiseerde paaltjes, maar we zouden toch ook eens moeten denken aan het constante beboeten van de mensen die daar fout parkeren want ik denk dat we met hen echt niet veel medelijden moeten hebben. Vaak staan ze immers fout geparkeerd in een omgeving met openbare parkings met meer dan voldoende beschikbare plaatsen.

Ik verwijs in dit verband naar wat gebeurd is op het gebied van openbare reinheid, meer specifiek naar het probleem van de hondenpoep. Het feit dat men dit veel strenger is beginnen controleren en dat men veel strenger is gaan reageren, heeft tot gevolg gehad dat er nu veel minder hondenpoep te vinden is in de straten dan enkele jaren geleden. Ik meen dat hetzelfde opvoedkundige optreden van de overheid hier ook meer dan op zijn plaats is.

**De heer Burgemeester.**- Het spijt mij ten zeerste te moeten antwoorden dat ik nog altijd wacht op de verbetering van het aantal aanwervingen van politiemensen op het federale niveau. Ik ben vragende partij om meer agenten en meer inspecteurs te krijgen. Men heeft ons meegedeeld dat er dit jaar één aanwerving van ongeveer 1000 man zou gebeuren. Dat is uiteraard veel te weinig, gelet op de talrijke diensten die wij moeten leveren. We zullen die vraag in de toekomst stellen. Ik ben bereid om te betalen. Onze begroting biedt ons die mogelijkheid. Daar moet over nagedacht worden.

La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- Monsieur le bourgmestre, je vous remercie pour la réponse. La mobilité est un sujet extrêmement sensible pour les automobilistes, les cyclistes et autres usagers. Pour qu'une mesure soit cohérente et efficace, il faut assurer l'application des règles de stationnement et de circulation. Si le système de zone 30 n'est pas compréhensible, il ne sera pas respecté. Je comprends vos difficultés avec le SPF Mobilité mais, en plus de la répression, il faut travailler sur la sensibilisation, l'information. À la lecture de votre réponse, les automobilistes penseront qu'ils peuvent continuer à aller garer leur voiture sur les places du centre-ville, pratiquement en toute impunité, puisque personne ne viendra l'enlever...

**M. le Bourgmestre.**- Madame Nagy, vous n'allez tout de même pas me forcer à faire des choses illégales !

**Mme Nagy.**- Bien sûr que non, monsieur le bourgmestre. Je vous demande simplement de trouver des solutions pour faire appliquer réellement les règlements.

**M. le Bourgmestre.**- Het woord is aan mevr. Ampe.

**Mevr. Ampe.**- Ik heb dus nog altijd geen antwoord gekregen op de vraag die ik aan de minister heb gesteld. Hij heeft mij destijds meegedeeld dat hij die naar zijn diensten zou sturen, opdat die een antwoord zouden klaarmaken, en hij zou mij dat nadien laten geworden.